



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/63/Corr.2  
8 décembre 2004

FRANÇAIS  
Originale: ANGLAIS ET FRANCAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE SÉRIE 04 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT No 44

(Dispositifs de retenue pour enfants)

Rectificatif

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 54 et 82).

\* \* \*

Paragraphe 11.2.1.1., corriger la référence au paragraphe 7.1.4.10.1.2. pour lire 7.1.4.1.10.1.2.

---